



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B284

OBJET : Ressources - Technologies d'information et de communication - Carrefour de l'Innovation - Approbation du projet d'aménagement du local sis 8 rue des Bœufs à Aix-en-Provence destiné à soutenir les projets d'innovation numérique

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_7_01

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Technologies d'information et de communication

Objet : Carrefour de l'Innovation - Approbation du projet d'aménagement du local sis 8 rue des Bœufs à Aix-en-Provence destiné à soutenir les projets d'innovation numérique

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le numérique est reconnu comme l'un des principaux leviers de compétitivité et d'attractivité des territoires et le Pays d'Aix a inscrit l'essor du numérique dans une stratégie globale de progrès économique et social.

Par délibération n°2013_B538 du 5 décembre 2013, le Bureau communautaire approuvait les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix ainsi que l'intervention de la CPA dans la mise en place de lieux destinés à soutenir l'innovation numérique en Pays d'Aix.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, il a été décidé, par délibération n°2014_B008 du 15 janvier 2014, l'acquisition du local sis 8 rue des Boeufs à Aix-en-Provence qui a pour vocation, une fois aménagé, de favoriser la création collective, l'échange et le croisement des savoirs et des compétences dans le champ du numérique. Ce lieu sera également un espace de travail collaboratif, un lieu d'animation et de démonstration.

Le présent rapport présente pour approbation le projet d'aménagement ainsi que le coût estimatif global de l'opération.

Exposé des motifs :

Le numérique est reconnu comme l'un des principaux leviers de compétitivité et d'attractivité des territoires. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) bouleversent le quotidien des citoyens et font désormais partie des usages de tous.

Le territoire du Pays d'Aix dispose de nombreux atouts dans le domaine du numérique avec notamment la présence :

- d'acteurs industriels qui se positionnent dans le domaine de la fabrication des cartes à puce à la production de jeux vidéos, en passant par l'e-commerce, l'e-tourisme, les logiciels ou les applicatifs à destination du mobile ... ;
- de formations de qualité dispensées notamment au sein d'Aix-Marseille-Université ainsi qu'un vrai potentiel de recherche et d'innovation autour d'écoles comme l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (Telecom Paristech) ou le Centre Micro Electronique de Provence Georges Charpak à Gardanne ... ;
- du pôle Solutions Communicantes Sécurisées (SCS), acteur incontournable et fédérateur des entreprises régionales sur les questions d'innovation numérique ;
- d'une quinzaine d'établissements publics numériques (EPN) et Espaces Régionaux Internet Citoyens (ERIC) ;
- d'un réseau d'initiative publique de type très haut débit desservant les principales zones d'activités.

Le 28 février 2013, dans le cadre de sa feuille de route numérique, le Gouvernement mentionnait un certain nombre de mesures afin de renforcer la compétitivité des entreprises. Parmi celles-ci, l'appel à projet « Quartier Numérique » vise notamment à faire émerger la création de quartier d'activités numériques en rassemblant dans une même zone géographique : enseignement supérieur, formation à destination des "décrocheurs", recherche, incubation de jeunes entreprises innovantes, pépinière de PME et centre d'innovation de grandes entreprises. Ces critères sont des éléments déterminants pour la labellisation.

Dans ce contexte, plusieurs étapes de la stratégie numérique de la CPA et sa mise en oeuvre sont déclinées:

Dans un premier temps, la délibération n°2013_B277 du Bureau du 27 juin 2013, a approuvé la manifestation d'intérêt de la CPA pour le futur appel à projet "Quartier numérique" du gouvernement (rebaptisé depuis "French tech") et demandé à la ville d'Aix-en-Provence de mettre en œuvre et de conduire le dossier d'aménagement de cette opération de quartier numérique.

Dans un second temps, par délibération n°2013_B538 du 5 décembre 2013, le Bureau a d'une part, adopté les axes d'une stratégie numérique posant le cadre d'intervention globale de la CPA en matière d'économie et d'innovation numériques et, d'autre part, en

amont des opérations d'urbanisme nécessaires à la création du futur quartier numérique, approuvé la mise en place de lieux destinés au soutien à l'innovation numérique afin d'impulser le démarrage de cette stratégie.

Ainsi, deux axes majeurs fondent la stratégie numérique de la CPA:

- Offrir à l'ensemble des acteurs et innovateurs du territoire les outils et les conditions de l'émergence de leurs innovations ;
- Soutenir le développement de projets numériques innovants au bénéfice des entrepreneurs et des citoyens.

Concrètement, cette stratégie pourra se décliner par :

- le soutien de projets d'innovation numérique en accompagnant les porteurs dans l'émergence de leurs projets ;
- la poursuite de la démarche d'ouverture des données publiques (open data) afin de faire connaître la démarche et de l'animer par le biais par exemple des carto-parties (collecte de données réalisées par des publics sur un territoire pour établir des cartes thématiques grand public) ;
- l'accompagnement sur l'ensemble du territoire des animations de sensibilisation sur les nouveaux usages du numérique ;
- le développement et le test de services numériques à destination des usagers dans le domaine des transports, de la mobilité, de la culture, du tourisme, des déchets, de l'environnement, de l'énergie, ...

Aussi, afin de mettre en place un lieu destiné au soutien à l'innovation numérique, il a été décidé, par délibération n° 2014_B008 du Bureau du 15 janvier 2014, d'acquérir un local en copropriété de 274 m² en RDC, sis Résidence Pavillon des Arts, 8 rue des Bœufs à Aix-en-Provence au prix de 660 000 € HT soit 768 240 € TTC .

Ce lieu "Carrefour de l'Innovation" a pour vocation de favoriser la création collective, l'échange et le croisement des savoirs et des compétences dans le champ du numérique.

Il sera destiné à accueillir les fonctions suivantes :

- un espace de travail collaboratif ouvert (« co working »),
- un lieu de rencontres,
- un lieu d'animations,
- un lieu de démonstrations et de tests pour les acteurs du Pays d'Aix (show room),
- un lieu d'accueil pour les créateurs d'entreprises (start up nursery),
- un lieu de fabrication numérique ouvert au public (fab lab)

L'ensemble des fonctions déclinées dans ce lieu dédié au numérique entre pleinement en cohérence avec notre réponse à l'appel à projet "French Tech" qui stipule notamment dans son cahier des charges que chaque territoire candidat au label devra inclure un "fab lab".

Un "fab lab" (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où sont mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

La caractéristique principale des fab lab est leur «ouverture». Ils s'adressent aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants, qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc. Ils regroupent différentes populations, tranches d'âge et métiers différents. Ils constituent aussi un espace de rencontres et de création collaborative qui permet, entre autres, de fabriquer des objets uniques : objets décoratifs, objets de remplacement, prothèses, orthèses, outils, ...

Pour être appelé fab lab, un atelier de fabrication doit respecter la charte des fab labs, mise en place par le Massachusetts Institute of Technology (MIT).

La vocation de ce "Carrefour Numérique" est de devenir le premier fab lab en pays d'Aix, ouvert au public et respectant la charte du MIT.

L'initiative de ce projet de Fab lab en pays d'Aix est portée par deux associations : d'une part le L.A.B. (Laboratoire d'Aix-périmentation et de Bidouille) qui a pour objectif de favoriser l'émergence d'un espace collaboratif et communautaire d'échanges technologiques à Aix-en-Provence et teste actuellement un premier fab lab hébergé par le département informatique de l'IUT d'Aix, et d'autre part, le CEEI Provence, acteur de l'innovation en PACA.

Aujourd'hui, le local susvisé et initialement destiné à un local commercial, est brut, sans aménagement intérieur, ni aménagements en façade principale. Les différents espaces à aménager sont :

- un accueil, avec un coin buvette et son espace détente,
- une zone de co-working , soit un espace de travail ouvert et modulable, accueillant le public et les professionnels et aménagé pour recevoir de 30 à 40 personnes avec des bureaux de 4 à 6 personnes et des postes de résidents avec des bureaux de 2-3 personnes. L'objectif pour cet espace est de pouvoir de temps en temps le réaménager pour recevoir une manifestation de type plénière-conférence,
- une zone de co-making, soit un atelier de fabrication à accès restreint et contrôlé pouvant accueillir une dizaine de personnes avec des matériels informatiques, bureautique et de fabrication numérique (imprimantes 3D par exemple),
- un local de stockage et de rangement : petit matériel (matériaux),
- une salle de réunions : capacité de 15 à 20 personnes avec des fonctions de visio conférence,
- des sanitaires,
- des locaux techniques (ventilation-climatisation-chauffage, placard électrique, baie informatique, local entretien, et local déchets de l'atelier.

L'atelier est composé de machines-outils pilotées par ordinateur et de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pouvant fabriquer rapidement et à la demande, des prototypes. Au vu de l'activité du lieu, qui se veut innovante et créative, l'aménagement, les matériaux et les luminaires choisis seront simples, soulignant la technologie dans une ambiance dépouillée et industrielle.

Le Carrefour de l'Innovation (ou Fab Lab) constituera un Établissement Recevant du Public (ERP) de catégorie 5 (de type PE). Le programme prévoit un effectif maximum de 60 personnes selon une plage horaire habituelle d'ouverture de 8h00 à 20h00. A titre exceptionnel, l'ouverture pourra être prolongée jusqu'à 22 heures.

Les locaux seront chauffés et refroidis par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur air/air et d'un système VRV (Volume de Réfrigérant Variable), qui paraît le mieux adapté pour un confort et une efficacité énergétique optimaux, car elle adapte sa puissance, pour les locaux de faible volume, aux besoins thermiques des espaces traités indépendamment.

Compte tenu de la localisation du local à aménager en pied d'un immeuble d'habitation, une attention particulière doit être apportée sur le traitement acoustique pour limiter la propagation des bruits aériens et d'impact provoqués par l'activité du Fab Lab. Ainsi des baffles acoustiques seront installées au niveau des prises et des rejets de l'air en façades et l'atelier sera particulièrement traité au sol et en plafond par des isolants dont la définition est en cours d'étude par un acousticien. Les machines seront également équipées de silent blocs.

Le coût global des investissements pour l'aménagement de ce local selon, les plans et le tableau des surfaces joints ainsi que les éléments sus mentionnés (hors matériel et machines métiers), est estimé à **375 000€ HT**, il se décompose comme suit :

- ♦ Travaux tous corps d'état : 320 000 € HT,
- ♦ Acquisition du mobilier: 15 000€ HT
- ♦ Frais d'études acoustiques, frais d'insertion: 40 000€ HT

Soit un coût global d'investissement, compris l'acquisition du local, de : **1 218 240€ TTC**.

La charge de fonctionnement annuelle comprenant les fluides, les frais d'entretien et de maintenance, l'entretien ménager, les frais de télé sécurité et les charges de copropriété (mais hors consommation des divers matériaux, bois, plastiques....Supports des travaux en atelier) est estimé entre **16 000€ et 20 000€ TTC**.

L'obtention d'un permis de construire sera nécessaire préalablement à tout commencement des travaux, elle-même conditionnée à l'avis préalable des copropriétaires qu'il conviendra de solliciter dans le cadre d'une convocation en assemblée générale extraordinaire par le syndic de copropriété.

Sous réserve de cet avis préalable favorable, et de l'obtention du permis de construire il est possible d'envisager une livraison du Carrefour de l'Innovation pour l'été 2015, la maîtrise d'œuvre étant réalisée par la Direction des Bâtiments de la CPA.

Les services de la CPA travaillent par ailleurs à l'élaboration d'une convention de partenariat qui définira les modalités de fonctionnement du Carrefour de l'Innovation ainsi que les conditions de sa mise à disposition aux associations susvisées.

Ce projet pourra faire l'objet d'un soutien financier pour son fonctionnement de la part de la Région dans le cadre du dispositif PACA Labs qui vise à promouvoir et soutenir l'expérimentation en grandeur nature de technologies ou de services numériques innovants. Cependant, le cadre d'intervention et les modalités du nouveau dispositif ne seront connus qu'à partir de septembre 2014.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2013_B277 du Bureau communautaire du 27 juin 2013 approuvant la manifestation d'intérêt pour le futur appel à projet "Quartier numérique",

VU la délibération n°2013_B538 du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 approuvant les principes de stratégie numérique du Pays d'Aix ainsi que l'intervention de la CPA dans la mise en place de lieux destinés à soutenir l'innovation en Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2014_B008 du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 décidant l'acquisition du local, sis Résidence Pavillon des Arts, 8 rue des Boeufs à Aix-en-Provence ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 donnant délégation d'attributions au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

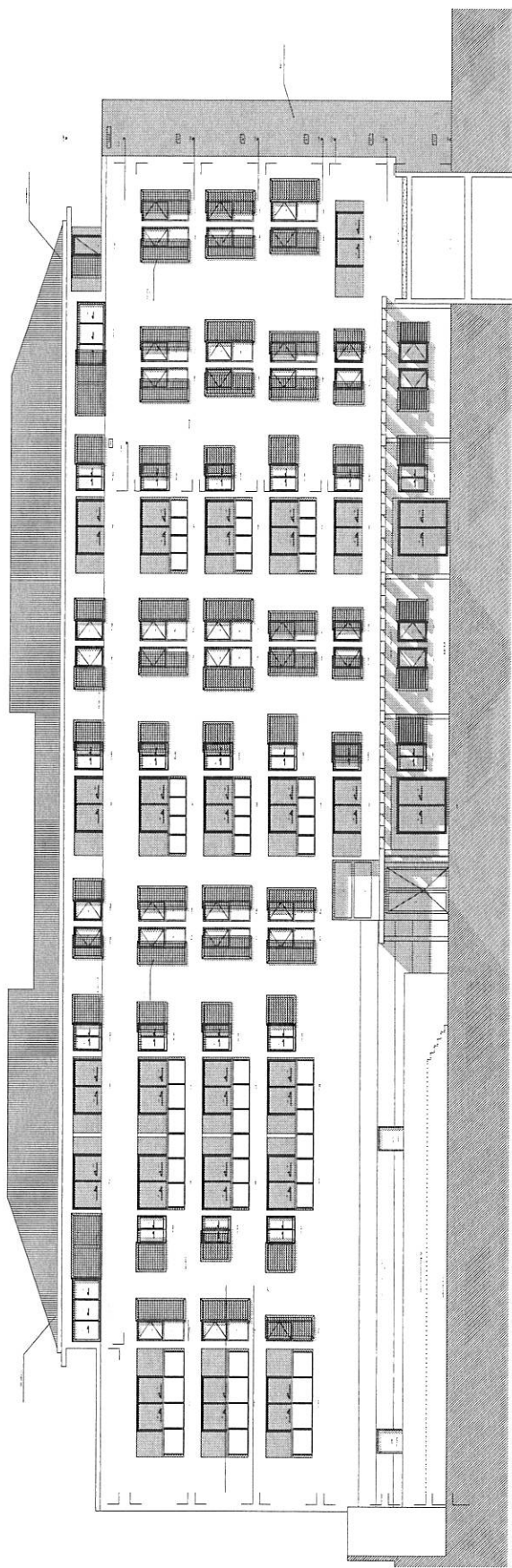
VU l'avis favorable de la Commission Ressources et Moyens du 26 juin 2014 ;

Dispositif

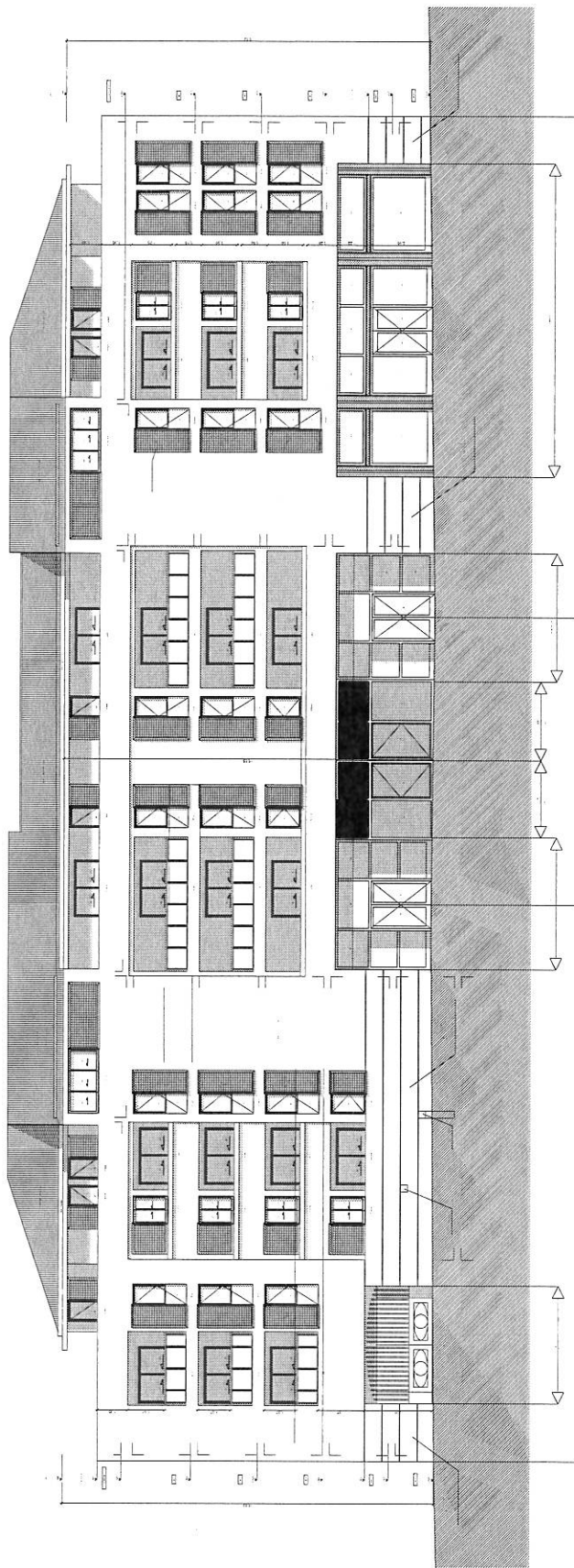
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de Carrefour de l'Innovation aménagé dans le local sis 8 rue des Boeufs à Aix-en-Provence tel qu'il vient d'être décrit et selon les plans et tableau de surfaces ci-annexés ;
- **DONNER** un avis favorable aux montants des investissements à réaliser estimés à 375 000€ HT ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits d'investissement inscrits pour partie au budget 2014 et votés en complément dans le cadre du budget primitif de 2015 de la CPA ;
- **DIRE** que les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits de fonctionnement votés dans le cadre du budget primitif au budget de la CPA à partir de 2015 ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

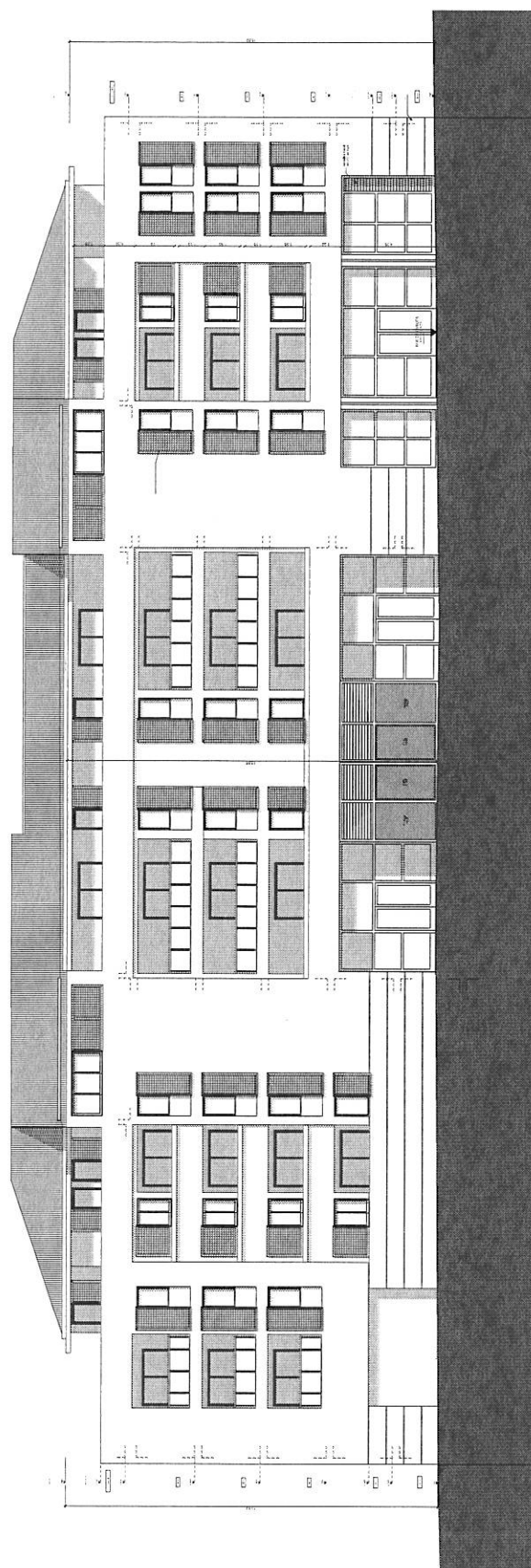
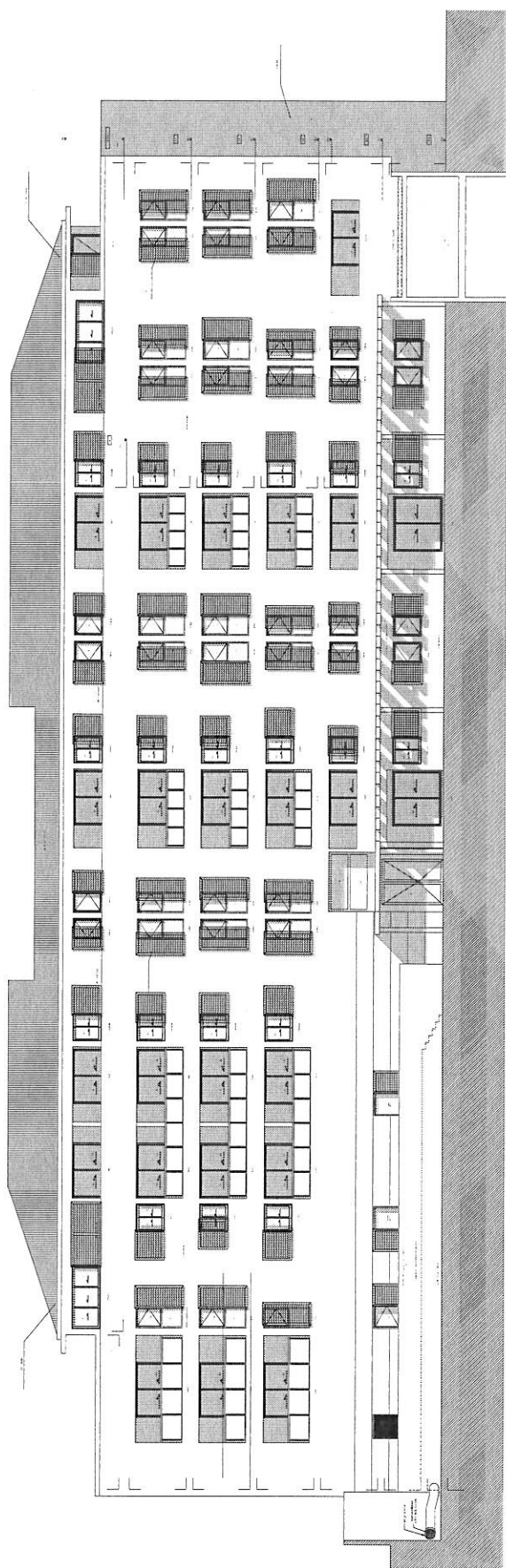


FACADE OUEST - ACTUELLE



FACADE EST - ACTUELLE

Bureau		3	
ECHELLE		1:200	
DATE		Bureau du 17.07.14	
PHASE		Esq	
AFFAIRE		AD	
MAITRE D'OUVRAGE		DIRECTION DES BATIMENTS Le Directeur, 20 rue de la Gare 13100 Aix-en-Provence Contact : 04 42 13 91 45 Fax : 04 42 13 92 42 Courriel : aiax@carrefour-innovation.fr	
MAITRE D'OUVRAGE		COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX 8 rue des Bonifés 13100 Aix-en-Provence	
DESIGNATION ET LIEU DE L'OPERATION		CARREFOUR DE L'INNOVATION 8 rue des Bonifés 13100, Aix-en-Provence	
Facades actuelles			



POLE D'INNOVATION NUMERIQUE – CREATION DU PROGRAMME

Appellation de l'espace	type	surface en m²	Utilisation de l'espace
Accueil / conciergerie	public	6,36	Accueil, et espace buvette – mange debout
sanitaires	x	11,68	Sanitaires hommes – femmes – PMR
local entretien	x	3,18	Local dédié à l'entretien (avec vidoir)
Salle de réunion	x	31,63	Salle de réunion avec vidéo projections et vidéo conférences, accueillant 20 personnes en moyenne
Comaking/coworking space	x	139,25	Open-space aménagé de bureaux modulables pour les éventuels travaux de groupe
Atelier	x	47,26	Espace de fabrication, avec établi et outils, ainsi que de nombreuses machines-outils pilotées par ordinateur pouvant fabriquer des prototypes
matériaux	x	5,38	Stockage des matériaux nécessaires à la production et à la fabrication des prototypes
Local déchets Atelier	x	2,89	Stockage momentané des déchets de l'atelier
local ventilation	x	10,26	Ventilation, chauffage et refroidissement
local TGBT	x	2,81	Local électrique, strictement fermé au public
Surface totale		251,53	Surface Utile totale du projet
		271,07	

surface utile du local

* type de mobilier à installer



COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - Direction des bâtiments
 Le QUATUOR D – 40 route de Galice – 13100 Aix en Provence
 Tél : 04 42 93 91 91 - Fax : 04 42 93 82 82 - e-mail : dagp@aggo-paysdaix.fr

Nota: les surfaces sont susceptibles d'être légèrement ajustées en fonction des modifications mineures de l'aménagement, ainsi qu'en fonction de l'épaisseur des matériaux employés.

DESIGNATION ET LIEU DE L'OPERATION	MATRIERE D'OUVRAGE	MATRIERE D'OEUVRE	ATTAIRE	PHASE	DATE	Bureau du
CARREFOUR DE L'INNOVATION 8 rue des Bénédictins 13100, Aix en Provence	COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX 13100 Aix en Provence	DIRECTION DES BATIMENTS Le Quatuor D - 40 route de Galice 13100 Aix en Provence	AD	Esq	Bureau du 17.07.14	Bureau
Tableau de surfaces						5

Ces documents graphiques sont uniquement destinés à la demande administrative du Permis de construire, de la déclaration préalable et de la demande d'autorisation de construire. L'aménager ou de modifier un établissement ERP 1 toute modification ne pourra engager la responsabilité de l'architecte

OBJET : Ressources - Technologies d'information et de communication - Carrefour de l'Innovation -
Approbation du projet d'aménagement du local sis 8 rue des Bœufs à Aix-en-Provence destiné à soutenir
les projets d'innovation numérique

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

22 JUILL. 2014